

FESTIVAL ARTISTIDISTRADA

Ascona

REGOLAMENTO

ORGANISATION

Le FESTIVAL ARTISTI DI STRADA DI ASCONA sera organisé par l'AMA - Associazione Manifestazioni Ascona avec le soutien de la Commune d'Ascona, des Restaurateurs d'Ascona, des Hôteliers d'Ascona, de la SCADA, de l'Ente Turistico Lago Maggiore, de Ticino Turismo, des sponsors et des annonceurs.

SÉLECTION

La direction artistique sera seul responsable du choix des participants et sélectionnera les artistes sur la base des documents reçus, du matériel audiovisuel (de préférence un spectacle non coupé et surtout avec le son original) et du formulaire d'inscription dûment rempli.

PLAN DES PRÉSENTATIONS

Les horaires et les lieux des représentations seront remis à tous les groupes. En principe, chaque artiste/groupe présentera son spectacle 8 à 9 fois sur les emplacements prévus et sera tenu de respecter les lieux et les horaires fixés par le comité d'organisation.

Attention: les artistes/groupes seront tous priés de participer à un spectacle Variété en commun.

MATÉRIEL ET TECHNIQUE

Les artistes/groupes doivent être complètement autonomes en ce qui concerne leur matériel, leur technique et leurs déplacements entre les divers lieux de représentation. Le comité d'organisation met uniquement à disposition les emplacements et le courant électrique ; une installation sonore (ampli, haut-parleurs, microphone et CD player, avec tous les IN et OUT nécessaires) sera installée sur les scènes du concours.

INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription accompagnée de CD ou DVD (obligatoire), photos et tout matériel concernant le spectacle pour lequel vient faite la demande de participation, devront parvenir à la direction artistique avant le 15 mars. Il est possible d'envoyer toute la documentation par e-mail.

FESTIVAL ARTISTIDISTRADA

Ascona

PRESTATIONS, HÉBERGEMENT ET PENSION

Aucun cachet ne sera versé aux groupes ; pour garantir leur revenu financier, les artistes s'organiseront pour « faire la manche » auprès du public. Une participation aux frais de déplacement, à la hauteur de 400 CHF par personne pour les groupes sélectionnés pour le festival IN et selon accords pour les groupes sélectionnés pour le programme OFF, sont à la charge du Comité d'organisation.

Le comité d'organisation offre aux groupes sélectionnés, IN et OFF, le logement avec petit déjeuner pour trois nuits (du vendredi au lundi), ainsi que six repas (vendredi soir, samedi à midi et soir, dimanche à midi et soir et lundi à midi).

En cas de mauvais temps ou de force majeure, aucune indemnité complémentaire ne pourra être rétrocédée. Dans ce cas, le logement, les repas et la participation aux frais de déplacement sont garantis et un programme spécial sera élaboré.

PRIX DU PUBLIC

Le public sera appelé à se prononcer, et suite à son vote un « Prix spécial du public » d'une valeur de 800.- CHF sera attribué.

ASSURANCES

Le « Festival Artisti di Strada di Ascona» ne couvrant pas des accidents ou tout autre événement qui pourraient survenir pendant les spectacles, les artistes sont tenus de prendre leurs responsabilités en matière d'assurances. Aucun accident du type « responsabilité civile » (p. ex. accident de biens ou de corps intervenant sur une personne du public et pouvant être attribué à la responsabilité de l'artiste) ne pourra être revendiqué auprès des organisateurs.